



AVIS AU PUBLIC COMMODO ET INCOMMODO

Objet: Autorisation d'exploitation (classe 1)

Il est porté à la connaissance du public que, par l'arrêté N°1/2021/0354/167 du 18 octobre 2022, le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire a autorisé

la société MET-LUX SA à procéder à la modification des installations de leur site de production de métallisation sous vide de bobines de film synthétique (ou de papier) sis à Rodange, avenue de l'Europe (PED).

L'arrêté ministériel a été déposé au service écologique de la commune de Pétange et pourra y être consulté par tous les intéressés.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre les décisions intervenues est ouvert devant le tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours (du 27 octobre au 6 décembre 2022 inclus).

Pétange, le 21 octobre 2022
Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le secrétaire,

Le bourgmestre,